



Ensemble, soutenons l'entrepreneuriat étudiant

Junior Entreprise Conseil

*Les Junior – Entreprises, Révélateurs d'Esprit
d'Entreprise « Apprentissage par la pratique ».*

Tél. 077 88 44 06/ 065 81 88 77

E-mail: jeconseilgab241@gmail.com

N° réf.00022/P/JE-JEC/2023

Libreville, le 13 juillet 2023

Le Président

A

*Von Excellence, Monsieur le Président
de la République Gabonaise, Chef de
l'Etat, Ali Bongo Ondimba*

Objet : Lettre ouverte de relance, relative aux dossiers d'institutionnalisation du Conseil National du Gabon (CNJG) et du Parlement Gabonais des Jeunes (PGJ), conformément à l'article 106 (Loi n°1/94 du 18 mars 1994) de la Constitution de la République Gabonaise, relatif aux Traités et Accords Internationaux.

Excellence, Monsieur le Président de la République,

Nous voulons avant tout vous remercier pour toutes les activités menées et en cours en faveur de la jeunesse gabonaise dans le cadre de ce septennat qui leur est dédié.

Nous sommes bien conscients de la charge importante de travail que vous avez afin de mener à bien toutes ces activités qui sont inscrites dans le **Plan Stratégique Gabon Emergent (PSGE)** en général, et les **plans d'ajustement sectoriels et autres programmes** en particulier.

Mais nous voulons aussi vous solliciter afin que vous puissiez réactiver le processus d'institutionnalisation du Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG) et du Parlement Gabonais des Jeunes (PGJ), **conformément à l'article 106 (Loi n°1/94 du 18 mars 1994) de la Constitution de la République Gabonaise, relatif aux Traités et Accords Internationaux.**



Junior Entreprise Conseil

Ensemble, soutenons l'entrepreneuriat étudiant

Excellence, Monsieur le Président de la République,

Loin de nous la volonté ou la moindre pensée de vouloir nous substituer à vous, au législateur, député et sénateur ou même aux tiers dans cette responsabilité toute aussi périlleuse qu'exaltante. Juste solliciter votre bienveillance reconnue de tous, en soumettant à votre appréciation, en profane du corpus législatif et des procédures juridico administratives, **la relance relative aux dossiers d'institutionnalisation du Conseil National de la Jeunesse du Gabon (CNJG) et du Parlement Gabonais des Jeunes (PGJ), conformément à l'article 106 (Loi n°1/94 du 18 mars 1994) de la Constitution de la République Gabonaise, relatif aux Traités et Accords Internationaux.**

Pour rappel, les Etats membre de l'Union Africaine ont adopté à la septième session ordinaire de la Conférence tenue le 2 juillet 2006 à Banjul (Gambie), la Charte Africaine de la Jeunesse. Ils se sont engagés à prendre les mesures nécessaires, **conformément au processus constitutionnel et aux dispositions de la présente Charte, pour adopter les mesures législatives et les autres mesures requises afin d'appliquer les dispositions de la Charte, relatives à l'institutionnalisation des Conseils Nationaux de la Jeunesse.**

Puis, réunis également en septembre 1999 à l'occasion du Sommet de Moncton (Canada), dont le thème principal était la jeunesse, **les Chefs d'État et de Gouvernement de la Francophonie, ont pris la décision de créer les Parlements Francophones des Jeunes (PFJ) et de confier sa mise en œuvre aux Assemblées Parlementaires.**

Excellence, Monsieur le Président de la République,

17 ans après avoir ratifié la Charte Africaine de la Jeunesse et 24 ans celle instituant les Parlements Francophones des Jeunes (PFJ), le bilan reste inquiétant à l'ère de l'évaluation de la Politique Nationale de la Jeunesse du Gabon (PNJG). Nous sommes préoccupés par l'avenir de la relève de notre pays, sa Jeunesse et dont nous en faisons partie.

En faisant cette succincte analogie, celle qui consistait à apprécier la forte participation de la jeunesse des pays frères de l'Afrique de l'Ouest et du Centre à toutes les grandes messes internationales de la jeunesse, pays ayant ratifié les mêmes Accords et Traités Internationaux que le Gabon, il en ressort que ces pays, au-delà de leur forte population et des budgets inférieurs à celui du Gabon, ont réussi à doter leurs jeunesse de ces deux cadres institutionnels afin de mieux les préparer et propulser, tel que l'illustre si bien le modeste tableau ci-dessous :



ZONE	PAYS	POPULATION	BUDGET DE L'ETAT (EN MILLIARDS DE FCFA)	BUDGET PAR HABITANT (EN MILLIONS DE FCFA PAR HABITANT)	CADRES INSTITUTIONNELS ET FONCTIONNELS DE LA JEUNESSE AVEC INSCRIPTION BUDGETAIRE
Afrique de l'Ouest	Benin	12 500 000	3 033	0,24	Conseil National de la Jeunesse et Parlement des Jeunes : Fonctionnels
	Niger	26 000 000	3 245	0,12	Conseil National de la Jeunesse et Parlement des Jeunes : Fonctionnels
	Togo	8 500 000	1 958	0,23	Conseil National de la Jeunesse et Parlement des Jeunes : Fonctionnels
	Cote D'ivoire	24 000 000	9 901	0,41	Conseil National de la Jeunesse et Parlement des Jeunes : Fonctionnels
Afrique Centrale	Congo Brazzaville	5 600 000	2 885	0,52	Conseil National de la Jeunesse et Parlement des Jeunes : Fonctionnels
	RDC	98 360 000	20 730	0,21	Conseil National de la Jeunesse et Parlement des Jeunes : Fonctionnels
	Gabon	2 300 000	3 000	1,30	Conseil National de la Jeunesse et Parlement des Jeunes : en sommels
	Cameroun	28 600 000	6 345	0,22	Conseil National de la Jeunesse et Parlement des Jeunes : Fonctionnels

C'est donc fort de cela que nous sollicitons votre intervention afin de relancer et remettre sur les rails, les activités de la jeunesse gabonaise à travers l'institutionnalisation du Conseil National du Gabon (CNJG) et du Parlement Gabonais des Jeunes (PGJ). En tant que cadres de formation des jeunes, ces deux institutions comptent et pourraient contribuer à nous boostent dans nos projets, ainsi que dans nos différentes réalisations.

Nous vous savons très impliqué parce que nous suivons vos activités et osons croire que notre courrier permettra de relancer un certain nombre de choses, et vous réitérons nos remerciements pour tout ce que vous avez déjà fait pour la jeunesse au Gabon.

En espérant une réponse favorable de votre part, nous vous prions d'agréer, *Excellence, Monsieur le Président de la République*, l'expression de notre entier dévouement.

Emmanuel OBAKAMBA OMBANA



Ampliations :

Son Excellence, **Monsieur Faustin BOUKOUBI**, Président de l'Assemblée Nationale

Son Excellence, **Madame Lucie MILEBOU Epse MBOUSSOU**, Présidente du Sénat

Son Excellence, **Madame Marie Madeleine MBOURANTSUO**, Présidente de la Cour Constitutionnelle